

Demande d'adhésion

Membre entreprise

L'extrait des statuts reproduit en dernière page vous renseigne sur les conditions d'admission.

Cotisation annuelle	1 à 5 collaborateurs	CHF 1'050.00
	6 à 10 collaborateurs	CHF 1'365.00
	11 à 15 collaborateurs	CHF 1'890.00
	16 à 49 collaborateurs	CHF 3'150.00
	Plus de 50 collaborateurs	CHF 5'515.00

Entreprise

Raison Sociale.....

Adresse.....NP/Ville.....

Téléphone.....

E-mail.....

Page web.....

Identique à l'adresse de facturation oui non

(Si non, merci d'indiquer l'adresse de facturation complet).

.....

Inscription au registre du commerce oui non

(Si oui, joindre à la demande un extrait récent du registre du commerce).

Nombre de collaborateurs total (sans les apprentis et les stagiaires) _____

Nombre de collaborateurs :

_____ titulaires du Diplôme fédéral d'administrateur de biens immobiliers

(anciennement *Diplôme fédéral de Régisseur et Courtier en immeubles*)

_____ titulaires du Brevet fédéral de gérant d'immeubles

_____ titulaires du Brevet fédéral d'expert en estimations immobilières

_____ titulaires du Brevet fédéral de courtier en immeubles

_____ titulaires du Brevet fédéral de promoteur immobilier

_____ architectes

_____ ingénieurs

_____ économistes

_____ juristes

_____ autres diplômes (à préciser)

Représentant

Nom et prénom du représentant

Fonction au sein de l'entreprise.....

Département

Adresse privée

NP/Ville

Téléphone..... Numéro de portable.....

E-mail..... Date de naissance.....

Nationalité..... Lieu d'origine

Permis (étrangers) A B C

Merci de joindre à cette demande le CV du représentant.

Attestations, brevets, diplôme dans la branche immobilière ou autres titres du représentant
(Joindre une copie à la présente demande)

.....

.....

Année d'obtention _____

Certificats, diplômes fédéraux hors branche immobilière du représentant
(Joindre une copie à la présente demande)

.....

.....

Année d'obtention _____

Déclaration et signature

En cochant les points ci-après et par sa signature, le représentant de l'entreprise déclare :

- Approuver et reconnaître les statuts du SVIT Romandie (www.svit-romandie.ch), respectivement du SVIT Suisse, ainsi que son règlement professionnel et arbitral (www.svit.ch).
- Que son casier judiciaire est vierge et qu'il ne contient aucune inscription relative à une condamnation prononcée à son encontre en Suisse ou à l'étranger.
- Qu'il possède une assurance de responsabilité civile professionnelle.

Lieu et date : _____ Signature : _____

Extrait des status relatif à l'adhésion

II. Adhésion

Art. 4 Admission des membres

1 Peuvent acquérir la qualité de membre individuel ou de membre entreprise les personnes spécialisées dans l'immobilier possédant un diplôme suisse ou un brevet suisse de la branche immobilière ou ayant suivi une formation reconnue par un accord international ou les personnes pouvant démontrer une expérience probante d'au moins six ans dans l'économie immobilière.

2 A titre exceptionnel, le comité se réserve le droit d'admettre, sur requête motivée et présentation d'un dossier complet, un candidat ne remplissant pas toutes les conditions énumérées à l'alinéa 1, mais présentant des compétences équivalentes.

3 Les membres entreprises sont des personnes physiques ou morales qui exercent une activité et dirigent une entreprise sous une raison sociale.

4 Les membres entreprises sont représentés par une personne physique qui doit remplir les conditions d'admission d'un membre individuel.

5 Les membres entreprises doivent, lors de leur admission, présenter un extrait du registre du commerce récent et conclure une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre, selon les directives du SVIT Suisse, suffisamment les dommages qui peuvent se produire pendant l'exercice de la profession, même si ceux-ci n'apparaissent qu'après la cessation de l'activité.

6 Les membres individuels doivent apporter lors de leur admission la preuve au moyen de certificats et de références, que leur casier judiciaire est vierge, que leur réputation est intacte et qu'ils ont l'exercice des droits civils.

7 Les membres individuels et les membres entreprises doivent, lors de leur admission, approuver par écrit, les statuts du SVIT Suisse ainsi que son règlement professionnel et arbitral.

8 Celui qui désire adhérer au SVIT Romandie en qualité de membre individuel ou de membre entreprise, doit adresser une demande d'adhésion à l'attention du Comité. Le Comité décide, après un contrôle détaillé, de l'admission à la majorité simple.